

**SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE  
ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME SA "**  
**ZONE INDUSTRIELLE GROMBALIA - NABEUL**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I- OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Nous avons audité les états financiers consolidés de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de capitaux propres consolidés de 19 019 525 DT y compris un déficit consolidé de 680 185 DT au 31 décembre 2009. Ces états financiers consolidés ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", arrêtés au 31 décembre 2009, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les

états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration de la société, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion, à l'exception du point suivant :

01- Les sociétés SITEL, ELECTRICA et CONTACT appartenant au périmètre de consolidation n'ont pas présenté leurs états financiers certifiés à la date d'arrêté des états financiers consolidés du groupe. Par conséquent, nous n'avons pas pu effectuer les diligences édictées par les normes relatives à la consolidation et par l'article 471 du code des sociétés commerciales. La prise en compte ultérieurement des états financiers définitifs pourrait donner lieu à des valeurs différentes.

A notre avis, sous réserve de l'effet des résultats des sociétés sus-précisées, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble des sociétés appartenant au périmètre de consolidation de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2009.

**Tunis, le 08 Juin 2010**

**Le commissaire aux comptes  
Fethi NEJI**